AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1489
FR0004040608-FS0737

24 juin 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ABC ARBITRAGE

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 23 juin 2015, la société à responsabilité limitée Theta Participations[1] (10-12 avenue de la Marne, 92120 Montrouge) a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 juin 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ABC ARBITRAGE et détenir 2 767 478 actions ABC ARBITRAGE représentant autant de droits de vote, soit 4,88% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ABC ARBITRAGE sur le marché.

[1] Société anciennement dénommée ABC Participation et Gestion et contrôlée par M. Grégoire Bouguereau.
[2] Sur la base d'un capital composé de 56 733 410 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.